BRÈVES

Bien vivre ensemble

NUISIBLES : LES BONS GESTES POUR LES ÉRADIQUER !

La propreté, c'est l'affaire de tous !
... Pourquoi il ne faut pas se débarrasser de ses déchets en les jetant par les fenêtres...

Les rats, souris et autres nuisibles sont attirés par les déchets et les restes de nourriture laissés au sol. Leur présence peut entraîner des risques pour la santé, des dégradations et nuire à notre cadre de vie. Pour éviter leur prolifération, adoptons les bons réflexes :



- ne nourrissez pas les pigeons et autres animaux ;
- déposez vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet ;
- ne laissez aucun sac ou détritus au sol ;
- respectez la propreté des parties communes et des espaces extérieurs ;
- signalez toute présence de nuisibles ;
- si vous remarquez des rats ou autres nuisibles près des habitations ou dans votre bâtiment, prévenez votre gardien pour qu'il fasse intervenir les prestataires « 3D » (Dératisation, Désinsectisation, Désinfection).

CAMPAGNE D'AFFICHAGE DE REMERCIEMENTS AUX LOCATAIRES

Sur vos panneaux d'affichage, un rendez-vous positif chaque début de mois !



Parce que le bien-vivre ensemble commence par le respect de chacun, VERSAILLES HABITAT met à l'honneur la majorité des locataires qui contribuent chaque jour à la qualité de vie de leur résidence.

Chaque début de mois, prenons le temps de vous dire MERCI pour :

- votre respect envers vos voisins ;
- votre attention portée à la propreté de votre résidence ;
- le soin apporté aux équipements et aux espaces communs ;
- votre respect du cadre de vie et des règles de vie collective.

MERCI à tous ceux qui, par leurs gestes du quotidien, et leur respect rendent nos résidences plus propres, plus agréables et plus conviviales !

Le respect et la propreté sont l'affaire de tous !

Une question importante ? Contactez votre gardien

Horaires de permanence des loges : tous les jours de **8h à 9h**, de **17h à 18h** sauf le vendredi de **16h à 17h.** Il vous orientera vers les gardiens attachés à chaque résidence. Vous trouverez les coordonnées de votre gardien sur le site internet.

ASTREINTE URGENCES TECHNIQUES

Un seul numéro d'appel

04 72 83 41 53

- **Pour les urgences techniques**
- **Tous les jours de 12h à 14h**
- **La nuit de 18h à 8h**
- **Les week-ends, les jours fériés**

Versailles Habitat, 8 rue Saint-Nicolas 78000 Versailles • **Directeur de la Publication :** Éric Le Coz • **Rédacteur en Chef :** Isabelle Guillaneuf • **Conception graphique et réalisation :** Kanbios • **Crédit photo :** Versailles Habitat - © Kanbios-iStock 2026 • **Vous souhaitez vous exprimer ?** Contactez Isabelle Guillaneuf Service Communication : 01 30 84 09 00 • **www.versailles-habitat.fr**



N°65
NOV 2026

le Résident

Versailles Habitat
Société d'Économie Mixte

Membre de l'alliance HORIZON HABITAT

LA LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE VERSAILLES HABITAT

édito



Chers locataires,

Comme tous les quatre ans, vous allez avoir la possibilité de vous faire représenter en élisant vos représentants au Conseil d'administration de Versailles Habitat.

Cette année, vous avez le choix entre cinq listes. L'entretien de votre logement, le montant de vos charges, les travaux dans votre résidence, la qualité du service que vous recevez au quotidien : toutes ces questions qui touchent directement votre vie de tous les jours, sont examinées et tranchées par le Conseil d'administration de Versailles Habitat.

Vos représentants ont voix au chapitre, au même titre que les autres administrateurs, sur la politique des loyers et des charges, les programmes de travaux et de rénovation énergétique, la qualité de service et plus largement sur les grandes orientations qui façonneront votre cadre de vie pour les quatre prochaines années.

Ce sont des locataires, des voisins, qui porteront votre parole au coeur de ces décisions. C'est pourquoi votre participation compte réellement.

Chaque bulletin exprimé renforce la légitimité et le poids de vos représentants face aux autres membres du Conseil : plus vous serez nombreux à voter, plus votre voix pèsera dans les décisions qui vous concerneront au premier chef.

Deux modes de participation pour vous permettre de voter facilement :

- par correspondance, du 10 novembre au 30 novembre 2026 au soir ;
- par internet, du 10 novembre au 1er décembre 2026 à 8h30.

Le matériel de vote et les listes de candidats vous parviendront début novembre, avec toutes les explications nécessaires pour voter en toute simplicité quel que soit le mode que vous choisirez.

Le dépouillement aura lieu le mardi 1er décembre 2026 à 10h, au siège de Versailles Habitat.

Les textes réglementaires sont affichés dans les halls de vos immeubles.

Voter, c'est vous donner les moyens d'être entendu(e).

Je vous invite très sincèrement à participer massivement à ce scrutin qui vous concerne très directement, et à choisir des représentants qui sauront être constructifs et au service de tous.

Le Président,
Michel BANCAL

Actualité

Être locataire, c'est aussi avoir son mot à dire.

Le vote en ligne : mode d'emploi

Versailles Habitat vous accompagne. Découvrez les différentes étapes pour voter simplement depuis votre ordinateur.

Muni du courrier reçu à votre domicile comportant vos identifiants et codes d'accès, vous pourrez voter par internet sur la plateforme électronique de vote. Celle-ci sera ouverte du 10 novembre au 1er décembre à 8h30.

Les 7 étapes pour voter

1. Rendez-vous sur la plateforme de vote

Son URL est indiquée sur votre courrier de vote. Dans la barre d'adresse de votre navigateur internet, saisissez l'URL du site de vote : https:/ versailles-habitat.simplivote.fr ou flashez le QR-Code.

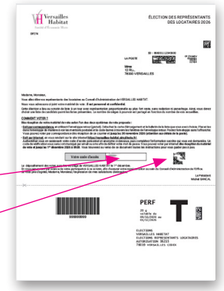

Vos codes d'accès
Votre QR-Code à flasher vous envoie directement sur le site de vote

2. Identifiez-vous

Renseignez le code d'accès reçu par courrier ainsi que votre numéro de dossier, puis cliquez sur « Connexion ».



Saisir le code d'accès indiqué sur votre courrier et votre numéro de dossier locataire*

Cliquer sur connexion

3. Vérifiez votre identité

Choisissez de recevoir votre code de vérification par courriel ou SMS. Saisissez le code reçu ainsi pour poursuivre.

4. Créez votre mot de passe

Lors de votre première connexion, définissez un nouveau mot de passe et confirmez-le.

5. Consultez les listes candidates et faites votre choix

Découvrez les listes, consultez les candidats et les professions de foi. Sélectionnez la liste de votre choix ou optez pour le vote blanc.

6. Vérifiez et confirmez votre vote

Relisez attentivement votre bulletin. Cliquez sur « Voter », puis sur « Confirmer » pour valider définitivement votre choix. Attention, cette action est irréversible.

7. Récupérez votre accusé de réception

Une fois votre vote enregistré, un accusé de réception s'affiche. Téléchargez-le ou demandez à le recevoir par courriel. Pensez enfin à vous déconnecter.

***Qu'est-ce que le numéro de dossier ?**

Il figure sur votre avis d'échéance dans le petit encadré en haut de page.

Comment voter sur la plateforme de vote : https://www.youtube.com/watch?v=-4tixSwRMF0



DOSSIER

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES : À VOUS DE VOTER DU 10 AU 30 NOVEMBRE



Tous les quatre ans, les locataires de Versailles Habitat choisissent celles et ceux qui porteront leur voix au Conseil d'administration. Rendez-vous du 10 au 30 novembre 2026.

Pourquoi cette élection compte ?

Les représentants des locataires siègent au conseil d'administration de Versailles Habitat. Ils y défendent vos intérêts et participent aux grandes décisions qui concernent votre quotidien :



Entretien du patrimoine

Relayer vos remarques, signaler les points à améliorer et proposer des solutions.



Travaux

Suivre le plan de réhabilitation, défendre votre confort et veiller à l'organisation des chantiers.



Maîtrise des charges

Contrôler, s'informer et participer.



Qualité de service

Faire remonter vos retours, questionner les pratiques et valoriser / améliorer la proximité locataires-bailleur.

Voter, c'est choisir qui parlera en votre nom.

Qui peut voter ?

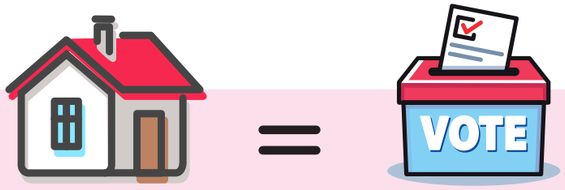

1 logement = 1 voix

Même si vous êtes titulaire de plusieurs locations, vous ne pouvez voter qu'une seule fois.

Locataire Versailles Habitat



Bail signé au moins 6 semaines avant l'élection.

✓ Vous pouvez voter !

Sous-locataire



Sous-location déclarée depuis au moins 6 semaines avant l'élection.

✓ Vous pouvez voter !

Locataire ayant eu des impayés de loyer



Votre dette doit être à jour au moins 6 semaines avant le scrutin.

✓ Vous pouvez voter !

Vous ne pouvez pas voter si :

Votre bail a été signé **moins de 6 semaines** avant l'élection.

✗ Vous ne pouvez pas voter.

Votre dette locative **n'est pas régularisée** à la date limite.

✗ Vous ne pouvez pas voter.

Qui sont les candidats ?

Les candidats se présentent sur des listes déposées par des associations de locataires, affiliées à une organisation nationale et indépendantes de tout parti politique ou mouvement religieux, philosophique, ethnique ou racial. Chaque liste compte six candidats, alternant une femme et un homme.

Le dépôt des candidatures est désormais clos. Les listes retenues sont affichées dans les halls depuis le 26 octobre, sur les panneaux blancs dédiés aux élections.











Comment voter ?

Deux possibilités, au choix :

- par internet : rendez-vous sur www.versailles-habitat.fr, rubrique « Élections des représentants de locataires 2026 », et saisissez les codes confidentiels reçus par courrier. Le vote reste possible jusqu'au 1er décembre à 8h30 ;
- par correspondance : glissez votre bulletin dans l'enveloppe T préaffranchie (**gratuite**) et postez-la. Elle doit nous parvenir **au plus tard le lundi 30 novembre à minuit**. Aucun dépôt n'est possible au siège.

Dans les deux cas, vous votez pour une liste complète, sans rature ni panachage.

Le scrutin est secret et se déroule en un seul tour.

Votre matériel de vote vous sera parvenu au plus tard le 19 novembre.

Un document perdu ou non reçu ?

Les candidats se présentent sur des listes déposées par des associations de locataires, affiliées à une organisation nationale et indépendantes de tout parti politique ou mouvement religieux, philosophique, ethnique ou racial. Chaque liste compte six candidats, alternant une femme et un homme.



Les résultats

Le dépouillement aura lieu le **mardi 1er décembre**. Les résultats seront affichés dans les halls d'immeubles et publiés sur le site internet **au plus tard le vendredi 4 décembre**.

Le Résident • Versailles Habitat N° 65 - novembre 2026